



Réunion de l'interinformation Statistiques sociales du 6 octobre 2006

Suivi de l'avis général adopté par l'Assemblée plénière du 29 novembre 2005 se rapportant aux

STATISTIQUES SOCIALES

1. Le Conseil a pris acte du bilan dans l'ensemble positif de la première enquête de recensement. Constatant que le recensement de la population est une opération à compétence partagée entre les communes et l'Etat, il encourage les partenaires à expliciter les éléments constitutifs de ce partage. Il se félicite de la mise en place de **l'instance d'évaluation des processus de collecte du recensement de la population**, qu'il a appelée de ses vœux. Il attend de cette instance qu'elle promeuve une dynamique de progrès concerté entre les nombreux acteurs des enquêtes de recensement et souhaite une information régulière sur ses travaux.

Suivi de l'avis

L'enquête annuelle de recensement de 2006 s'est à nouveau déroulée dans de bonnes conditions. A noter qu'en 2006 étaient recensés les marinières, de même que les personnes « sans abris » et en habitations mobiles terrestres dans les communes de plus de 10000 habitants. Parallèlement à une information des communes, les résultats des trois premières collectes seront restitués au public dans la conférence de presse qui précédera le lancement de l'enquête annuelle de recensement de 2007. Outre la présentation du bilan démographique de 2006 devraient être présentés des résultats concernant les populations des départements et le marché du travail.

Parallèlement, la Commission d'Evaluation poursuit ses travaux, en s'intéressant plus précisément aux coûts que le recensement induit chez les communes. Des premières estimations laissent entrevoir une forte hétérogénéité des situations.

2. Enregistrant avec satisfaction la création de l'observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration (OSII) au sein du Haut Conseil à l'Intégration (HCI), le Conseil souhaite que, dans le cadre du système statistique public, cet observatoire fasse aboutir les réflexions déjà anciennes sur les concepts et les indicateurs afin d'améliorer les outils d'observation en matière de **flux migratoires et de connaissance des populations immigrées et de la deuxième génération (hommes, femmes, enfants)**. Il lui semble en particulier important de disposer d'indicateurs comparables entre les pays européens.

Suivi de l'avis

Rien de particulier à signaler sur l'OSII. En revanche, l'Insee a publié un quatre pages sur l'immigration en mobilisant les deux premières enquêtes annuelles de recensement (EAR). Cette

publication a connu de nombreuses reprises médiatiques. Au fur et à mesure de leur disponibilité, les EAR permettront d'affiner les estimations, mais aussi de réaliser des évaluations concernant la durée de présence sur le territoire, élément perfectible dans les calculs de soldes migratoires.

3. Le Conseil apprécie les efforts entrepris par l'Insee pour éclairer le débat sur la mesure de l'inflation et du pouvoir d'achat et, en particulier, les résultats présentés sur la prise en compte de l'effet qualité et sur l'indice des prix par niveau de revenus des ménages. Pour contribuer à la poursuite de ces efforts, il demande au bureau de définir les modalités selon lesquelles pourrait être constitué un groupe de travail du Cnis ayant pour mission d'examiner les améliorations possibles en matière de production d'informations statistiques relatives à la **mesure des niveaux de vie et à l'analyse des inégalités** selon les différentes catégories de ménages et selon les territoires, ainsi qu'à leurs évolutions dans le temps.

Suivi de l'avis

Le débat qui s'est déroulé l'an passé s'est concrétisé par la rédaction puis la publication en mars 2006 d'un quatre pages de « Chroniques » du CNIS. Ce document a été abondamment repris dans la presse spécialisée et a permis d'éclairer les débats autour de l'indice des prix et du pouvoir d'achat.

Le groupe de travail sur les inégalités a été constitué sous la présidence de Jacques Freyssinet ; rédigée à l'issue de nombreux débats, une version préliminaire du rapport est présentée lors de cette séance.

4. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport sur les trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi : il encourage le système statistique public à mettre en place des opérations statistiques permettant des **analyses longitudinales** et à développer les collaborations avec les chercheurs.
 Dans un souci d'efficacité collective, il recommande, d'une part, d'articuler au mieux les sources administratives et les enquêtes, d'autre part, d'améliorer la coordination entre les services producteurs. Lors de la mise en place de ces opérations longitudinales, une attention particulière devra être apportée au respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus.
 Sous ces conditions, le Conseil encourage la mise en place par le système statistique public d'un panel destiné au suivi des enfants et la constitution d'un fichier longitudinal articulé autour de l'échantillon démographique permanent, enrichi de différentes sources administratives.
 Le Conseil demande à être informé des avancées de ce dernier projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité et d'étude des coûts pouvant induire des arbitrages aux dépens d'autres opérations.

Suivi de l'avis

Des progrès ont été accomplis dans la connaissance des trajectoires des personnes :

- en ce qui concerne les panels en population générale, la troisième collecte du panel SILC a eu lieu en France en 2006 ;
- toujours en 2006, la deuxième vague du panel SHARE sur les personnes de plus de 50 ans sera collectée à partir d'octobre, avec notamment un suivi des personnes en institutions ;
- la cohorte d'enfants, présentée dans cette séance, devrait démarrer en 2009, après une enquête pilote en 2008 ;
- le panel des DADS a été étendu à tous les salariés, fonctionnaires d'Etat inclus ; l'appariement avec l'Echantillon Démographique Permanent a été réalisé sur la partie commune du champ, et des premières exploitations entreprises. La demande de quadruplement de l'échantillon a été transmise à l'été à la CNIL.